

Jour de séance 29

le mardi 24 avril 2012

13 h

Prière.

Le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

L'hon. M<sup>me</sup> Blais (Moncton-Nord) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative d'ordonner à la régie des habitations du Nouveau-Brunswick de permettre aux personnes qui vivent dans ses appartements d'y garder raisonnablement leur animal familial. (Pétition 80.)

M<sup>me</sup> Shephard, du Comité permanent des prévisions budgétaires, présente le premier rapport du comité, ainsi qu'il suit :

le 24 avril 2012

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des prévisions budgétaires demande à présenter son premier rapport.

Le comité se réunit à la Chambre de l'Assemblée législative les 17, 18, 19 et 20 avril 2012 pour étudier les prévisions budgétaires qui lui ont été renvoyées sur résolution de la Chambre le 5 avril 2012.

Le comité fait rapport qu'il a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et a adopté plusieurs crédits.

Le comité recommande que la Chambre adopte les crédits qu'il a votés, énumérés dans le rapport ci-joint.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

La présidente du comité,  
(signature)  
Dorothy Shephard, députée

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici le texte intégral du rapport du comité.

le 24 avril 2012

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des prévisions budgétaires demande à présenter son premier rapport.

Le comité se réunit à la Chambre de l'Assemblée législative les 17, 18, 19 et 20 avril 2012 pour étudier les prévisions budgétaires qui lui ont été renvoyées sur résolution de la Chambre le 5 avril 2012. Le comité étudie les prévisions budgétaires des bureaux et ministères suivants :

Bureau du Conseil exécutif;  
Cabinet du premier ministre;  
Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées;  
ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches;  
ministère de la Culture, du Tourisme et de la Vie saine;  
ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail;  
ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux;  
ministère de la Justice et du Procureur général;  
ministère de la Santé;  
ministère de la Sécurité publique;  
ministère des Ressources naturelles.

Le comité fait rapport qu'il a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et a adopté plusieurs crédits. Conformément à la résolution adoptée par la Chambre le 5 avril 2012, les prévisions budgétaires qui ne sont pas votées par le comité sont de nouveau soumises à l'étude du Comité des subsides.

Voici les crédits que le comité a votés :

**BUDGET PRINCIPAL 2012-2013  
COMPTE ORDINAIRE**

Cabinet du premier ministre	1 576 000
Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées	284 000

Le comité demande à présenter un autre rapport.

La présidente du comité,  
(signature)  
Dorothy Shephard, députée

---

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. P. Robichaud, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que les délibérations que le Comité permanent des prévisions budgétaires a tenues à la Chambre de l'Assemblée législative les 17, 18, 19 et 20 avril 2012 pour étudier les prévisions budgétaires dont il a été saisi par résolution de la Chambre le 5 avril 2012 soient consignées au *Journal des débats* de la deuxième session de la 57<sup>e</sup> législature du Nouveau-Brunswick. (Motion 47.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture du projet de loi 21 soit appelée, après quoi la Chambre se formera en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de la Justice et du Procureur général, de celui des Ressources naturelles et de celui de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. La sanction royale aura lieu à 17 h 45.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 23, *Loi modifiant la Loi sur les compagnies de prêt et de fiducie* ;
- 24, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur* ;
- 26, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité* ;
- 27, *Loi modifiant la Loi sur les conseillers de la Reine et leur préséance* ;
- 28, *Loi sur les espèces en péril*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

Est lu une deuxième fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

- 21, *Loi sur la Rothesay Netherwood School*.

Conformément à l'article 121 du Règlement, il est ordonné que le projet de loi d'intérêt privé 21 soit lu une troisième fois sur-le-champ.

Est lu une troisième fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

- 21, *Loi sur la Rothesay Netherwood School*.

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue à 15 h 48, reprend à 15 h 55.

Après un certain laps de temps, le président suppléant de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL, 2012-2013  
COMPTE ORDINAIRE

	Votés (\$)
MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DU	
PROCUREUR GÉNÉRAL	
Administration et planification .....	3 635 000
Procureur général .....	18 088 000
Services aux tribunaux .....	29 789 000
Services à la justice .....	3 700 000
Moins : crédits législatifs .....	53 000
Votés .....	63 033 000

FONDS DE ROULEMENT  
SOLDES MAXIMAUX

AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT	
Justice et Procureur général .....	15 000
AVANCES DE PETITE CAISSE	
Justice et Procureur général .....	15 000

La Chambre adopte ces crédits.

S.H. le lieutenant-gouverneur est annoncé. Invité à faire son entrée, il prend place au trône.

Le président suppléant de la Chambre s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la période de session écoulée plusieurs projets de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier adjoint donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

- 21, *Loi sur la Rothesay Netherwood School* ;
- 23, *Loi modifiant la Loi sur les compagnies de prêt et de fiducie* ;
- 24, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur* ;
- 26, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité* ;
- 27, *Loi modifiant la Loi sur les conseillers de la Reine et leur préséance* ;
- 28, *Loi sur les espèces en péril*.

Son Honneur accorde sa sanction en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

La greffière de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. le lieutenant-gouverneur sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Son Honneur se retire de la Chambre, et le président suppléant reprend la présidence de séance.

---

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue à 17 h 55, reprend à 19 h.

Après un certain laps de temps, le président suppléant de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

---

La séance est levée à 22 h 7.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 36	(12 avril 2012);
rapport annuel du bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances pour 2011	(13 avril 2012);
réponse à la pétition 66	(16 avril 2012);
réponse aux pétitions 67 et 68	(17 avril 2012).